

Règlement général sur la protection des données dans les établissements et services

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Directeurs, DRH, DSI, Comptables, ainsi que toute personne concernée par le traitement des données, cadres de santé.

Durée

2 jours

Organisme de formation

☞ BLEU SOCIAL

Date limite d'inscription

25/03/2019

Lieux & dates

☞ Groupe 1

ACCUEIL BURO JARRY

Les 8 & 9 avr. 2019

☞ Groupe 2

ACCUEIL BURO JARRY

Les 11 & 12 avr. 2019

Interlocuteur Opcosanté

Delphine ETIENNE

delphine.etienne@unifaf.fr

0690 55 12 82

Intervenant

☞ **Jean-Claude DAUBIGNEY**

Formateur

Contexte

Entrée en application le 25 Mai 2018, le règlement général de protection des données, texte réglementaire européen a été développé pour encadrer le traitement des données de manière égalitaire. Si le RGPD s'inscrit dans la continuité de la loi informatique et libertés de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données et rend crédible une régulation nécessaire. Plus encore, elle oblige les établissements sociaux et médico-sociaux à poser un niveau de vigilance plus important sur les données personnelles des publics accompagnés.

Face à ce nouveau règlement, il est important que les professionnels du secteur social et médico-social puissent identifier les priorités, les outils et surtout l'organisation et le plan d'action nécessaire à la catégorie de leur établissement ou service. Ainsi ils pourront y apporter des réponses adéquates en matière d'intégrité, de sécurité et de confidentialité des données personnelles du public accompagné.

Objectifs

- ☞ Identifier et maîtriser le contexte réglementaire,
- ☞ Analyser les textes,
- ☞ Définir les étapes de mise en conformité, les acteurs, les documents types et la communication avec les acteurs,
- ☞ Identifier les opportunités du RGPD

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

Contenu

- ☞ Poser et clarifier la notion de mise en conformité pour apprécier les aspects sécurité et organisationnel
- ☞ Identifier les outils de mise en conformité du RGPD
- ☞ Repérer les différentes données pour mieux les analyser
- ☞ Analyser les risques en protection des données personnelles
- ☞ Mettre en place un pilotage de mise en conformité dynamique
- ☞ Articuler le plan d'action à la vie de l'établissement ou service.